

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 12 octobre 2021 à 13 h 30

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entériner signature - Avenant #1 de la convention d'aide financière Réseau Accès entreprise Québec (résolution 121-02-21)
4. Projet de création d'une Régie intermunicipale BSL en transport collectif - Appui pour le dépôt, par le CRD, d'une demande de soutien financier au programme Soutien à la coopération intermunicipale du MAMH
5. Culture Bas-Saint-Laurent - adhésion
6. Mandat pour l'animation d'une journée de réflexion et d'organisation pour l'équipe de développement territorial
7. Embauche au poste d'adjoint technique en évaluation foncière (surnuméraire)
8. Orientations - Projet incubateur agricole
9. Suivi - Transport
10. Édifice de La Matanie
 - 10.1. Déneigement 2021-2022
 - 10.2. Travaux mise aux normes incendie - entrée Bon-Pasteur
 - 10.3. Mandat renouvellement bail - 156 rue Soucy
11. Canards Illimités Canada - autorisation 2e versement - Entente 2019-2021 pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire du Bas-Saint-Laurent, phase1
12. Autorisation signature - Entente de partenariat Cégep de Matane et MRC de La Matanie concernant l'utilisation d'une serre à des fins de formation, de développement d'expertise et de culture de plantes

13. Demande de location de terrain à des fins complémentaires sur TPI
 14. Déprédation du castor : travaux de stabilisation d'un ponceau à Saint-Léandre
 15. Projet de relocalisation du marché public - Autorisation pour déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide pour la relance de l'industrie touristique (PARIT) pour la construction d'un marché public à Matane
 16. TNO - Autorisation paiement facture DEM - Placement publicitaire 2021-2022
 17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 553-10-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 554-10-21

ENTÉRINER SIGNATURE - AVENANT #1 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (RÉSOLUTION 121-02-21)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 121-02-21 du Conseil autorisant le préfet, monsieur Andrew Turcotte, à signer une convention d'aide financière entre le MÈI et la MRC de La Matanie relativement au renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire de la MRC et à la contribution au réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor a autorisé une modification aux modalités de versement de l'aide financière dans le cadre d'Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'avenant #1, entre la Ministre et chaque MRC, précisant les modifications apportées aux conditions de l'aide financière versée sous forme d'avance et correspondant à 100 000 \$ ainsi qu'à l'admissibilité d'une dépense applicable uniquement sur ce montant;

CONSIDÉRANT QUE ledit avenant, reçu par courriel le 24 septembre 2021, devait être signé par le préfet et retransmis au ministère au plus tard le 30 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité de la MRC de La Matanie entérine la signature par le préfet, monsieur Andrew Turcotte, de l'avenant #1 à la convention d'aide financière entre le MÉI et la MRC relative au renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire de la MRC et à la contribution au réseau Accès entreprise Québec;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer tous les documents nécessaires aux fins de l'application de la convention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 555-10-21

PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE BSL EN TRANSPORT COLLECTIF - APPUI POUR LE DÉPÔT, PAR LE CRD, D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU MAMH

CONSIDÉRANT le Projet de création d'une Régie intermunicipale BSL en transport collectif;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 308-05-21 du Conseil de la MRC de La Matanie appuyant le mandat au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL) afin de piloter un comité régional et de déposer une demande de majoration de la taxe sur le carburant;

CONSIDÉRANT le programme *Soutien à la coopération intermunicipale* du MAMH qui permettrait d'obtenir un soutien pour les étapes administratives menant à la création de ladite Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer le dépôt, par le CRD-BSL, d'une demande de soutien financier au programme *Soutien à la coopération intermunicipale* du MAMH pour le Projet de création d'une Régie intermunicipale BSL en transport collectif.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 556-10-21

CULTURE BAS-SAINT-LAURENT - ADHÉSION

CONSIDÉRANT la facture n° 9898, datée du 23 septembre 2021, de Culture Bas-Saint-Laurent concernant le membership associé 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est signataire de l'entente de partenariat avec Culture Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation pour 2021-2022 de la MRC de La Matanie à titre de membre associé au montant de 100 \$ et les renouvellements annuels subséquents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 557-10-21

MANDAT POUR L'ANIMATION D'UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ORGANISATION POUR L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du service de développement rural et territorial dont relève également le mandat relié à la vitalisation des communautés, souhaite revoir son positionnement pour clarifier ses rôles et sa contribution au développement du milieu;

CONSIDÉRANT l'offre de services, de *McKay & Co*, élaborée selon des principes favorisant la collaboration et l'innovation dont l'approche appréciative qui repose sur une perspective positive et constructive de la collaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de *McKay & Co* pour un montant n'excédant pas 4 000 \$, plus les taxes applicables, à même le budget du service;

QUE la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, soit autorisée à signer le contrat pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 558-10-21

EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE (SURNUMÉRAIRE)

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche, en date du 18 octobre 2021, de monsieur Serge Lepage, à titre d'employé surnuméraire au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, classe IC échelon 1 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 559-10-21

ORIENTATIONS - PROJET INCUBATEUR AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'intérêt signifié de la MRC de La Matanie de mettre en place un projet d'incubateur d'entreprises agricoles (résolution 400-07-18);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a réalisé un partenariat avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) pour réaliser une étude sur le développement d'incubateur agricole;

CONSIDÉRANT QU'un incubateur d'entreprises agricoles offre ou rend accessibles, suivant une mission d'utilité collective, des moyens de production et un accompagnement socioprofessionnel à des aspirants-agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE suite au projet de développement de la filière ovine en Matanie, lequel a été financé par le MAPAQ et réalisé en collaboration avec l'IREC, le manque de site adéquat pour recevoir des entreprises en démarrage a été identifié comme principal limite à l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et ses partenaires désirent constituer un organisme sans but lucratif (OSBL) pour la gestion d'un incubateur agricole en vue de réaliser les objets suivants :

- Accompagner la relève agricole et les nouveaux agriculteurs dans les premières étapes de leur entreprise;
- Regrouper des partenaires dans le but de soutenir les entreprises agricoles dans leurs premières années d'existence;
- Animer la scène agricole en organisant des activités ayant pour but, entre autres, de faciliter l'intégration des nouveaux entrepreneurs aux réseaux socioprofessionnels existants sur le territoire;
- Faciliter l'accès à de l'hébergement, des équipements, du financement et un accompagnement socioprofessionnel à des aspirants agriculteurs;
- Assumer au besoin des fonctions de couveuse d'entreprises agricoles par de l'hébergement juridique;
- Faire la promotion de la scène agricole locale afin d'en susciter l'intérêt auprès de candidates et de candidats à l'établissement;
- Soutenir des projets visant l'autonomie alimentaire et la vente en circuits-courts, notamment par des initiatives d'agriculture communautaire et collective ainsi qu'en faisant la promotion;
- S'associer avec des partenaires économiques, sociaux, financiers et syndicaux qui partagent la philosophie de l'organisme;
- Viser l'intérêt commun avant tout, et ce, par le développement économique de la scène agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'incubateur pourra accueillir plusieurs productions et s'arrimera avec l'offre de services de la démarche régionale en la complétant;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater le directeur général et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour la coordination des prochaines étapes pour le projet d'incubateur agricole;

D'autoriser le dépôt des documents nécessaires à la création d'un OSBL pour la gestion dudit incubateur;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint sont autorisés à signer tous les documents utiles.

ADOPTÉE

SUIVI – TRANSPORT

La directrice générale informe les membres du comité administratif des changements importants au programme du MTQ pour le financement du transport adapté, publiés le 29 juin 2021 et applicables pour l'année 2021, ainsi que d'une situation problématique en lien avec un usager du transport collectif.

ÉDIFICE DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 560-10-21

DÉNEIGEMENT 2021-2022

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2021-2022 :

- déneigement au montant de 3 400 \$, plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus : 65,00 \$/voyage, plus les taxes;
- épandage de sel et de sable non inclus : 80,00 \$/fois, sur demande;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 561-10-21

TRAVAUX MISE AUX NORMES INCENDIE - ENTRÉE BON-PASTEUR

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès de trois entrepreneurs pour réaliser des travaux de correction d'anomalies en sécurité incendie relatives aux accès donnant à des locaux loués depuis la rue Bon-Pasteur;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été reçue de Constructions Réjean Audy au montant de 17 700 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de Constructions Réjean Audy et autoriser les travaux de mise aux normes de protection incendie pour la correction d'anomalies relatives à deux portes d'accès au rez-de-chaussée de l'Édifice de la MRC au montant de 20 350,58 \$ taxes incluses;

DE mandater le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, pour le suivi auprès du service de protection des incendies de la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 562-10-21

MANDAT RENOUVELLEMENT BAIL - 156 RUE SOUCY

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance le 31 décembre 2021 et la volonté des parties de conclure un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres du bail actuel serviront de base pour les discussions pour le prochain bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à négocier les modalités du bail pour la location d'un espace dans l'Édifice de La Matanie dont l'adresse civique est le 156 rue Soucy.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 563-10-21

CANARDS ILLIMITÉS CANADA - AUTORISATION 2E VERSEMENT - ENTENTE 2019-2021 POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES MILIEUX HUMIDES POUR LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT, PHASE1

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 430-06-19 et 198-03-21 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la participation de la MRC et la signature par le préfet du protocole d'entente avec Canards Illimités Canada et les MRC des Basques, La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT la facture n° G-2518-2, en date du 16 septembre 2021, de Canards Illimités Canada au montant de 10 608,00 \$ représentant le versement 2 de 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de la facture n° G-2518-2 de Canards Illimités Canada au montant de 10 608,00 \$ représentant le 2e versement de la MRC de La Matanie en vertu de ladite entente, en utilisant l'aide financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 564-10-21

AUTORISATION SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT CÉGEP DE MATANE ET MRC DE LA MATANIE CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE SERRE À DES FINS DE FORMATION, DE DÉVELOPPEMENT D'EXPERTISE ET DE CULTURE DE PLANTES

CONSIDÉRANT le projet de partenariat quant à l'utilisation d'une serre et le recrutement de participants à un groupe horticole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le CÉGEP désirent convenir une entente pour établir leurs responsabilités respectives et que les membres du comité administratif en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la signature par la directrice générale, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, de ladite entente de partenariat, d'une durée d'un an (1) et renouvelable dans les mêmes termes, avec le Cégep de Matane concernant l'utilisation d'une serre à des fins de formation, de développement d'expertise et de culture de plantes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 565-10-21

DEMANDE DE LOCATION DE TERRAIN À DES FINS COMPLÉMENTAIRES SUR TPI

CONSIDÉRANT QUE le service de génie forestier de la MRC de La Matanie a reçu une demande de location d'un terrain à des fins complémentaires sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce type de location vise généralement les détenteurs de droits sur les TPI (baux de villégiature);

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire d'un terrain privé enclavé à l'intérieur des TPI;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a développé une grille d'analyse pour traiter ce type de demande de location;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et conditions de location sont encadrées par la *Loi sur les terres du domaine de l'État* et les règlements édictés sous son empire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le traitement des demandes de location d'un terrain à des fins complémentaires sur la base de la grille d'analyse du MFFP pour terrains de villégiature sous bail et les terrains privés enclavés par les TPI;

D'autoriser, si l'analyse est favorable, la signature de baux de location par le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 566-10-21

DÉPRÉDATION DU CASTOR : TRAVAUX DE STABILISATION D'UN PONCEAU À SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée de l'obstruction récurrente, due aux castors, et de l'érosion des structures de protection autour d'un ponceau situé dans la rivière Petchedetz Sud sous un chemin menant à une érablière;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau est situé sur les terres publiques intramunicipales à Saint-Léandre et que le chemin est emprunté par des usagers détenant des baux émis par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les castors ont déjà été piégés et le ponceau désobstrué mais que le secteur est un milieu propice aux castors que ces derniers prolifèrent et ont érigé un barrage en amont du ponceau tout en obstruant celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Nixon Sanon, recommande des travaux visant à stabiliser le ponceau en vue de freiner le processus d'érosion hydrique dont le chemin fait l'objet et à empêcher que le ponceau soit emporté par les crues du cours d'eau;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, des Entreprises de Construction St-Raymond inc., pour la réalisation des travaux au montant de 4 520 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la réalisation des travaux visant à stabiliser ledit ponceau et d'accepter la proposition des Entreprises de Construction St-Raymond inc., au montant de 5 196,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 567-10-21

PROJET DE RELOCALISATION DU MARCHÉ PUBLIC - AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE POUR LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) POUR LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ PUBLIC À MATANE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 413-07-21 du Conseil de la MRC de La Matanie donnant son accord pour que la MRC soit la promotrice du projet et qu'à ce titre la MRC dépose des demandes d'aide financière pour le projet de relocalisation du marché public;

CONSIDÉRANT la demande sociale pour un marché public, la suspension de ses activités en 2021 et que la construction d'un bâtiment permanent s'avère pertinent pour le retour d'un marché public en Matanie à partir de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE le concept architectural ayant déjà été complété, il est nécessaire de poursuivre les démarches pour permettre de débiter les travaux le plus tôt possible en 2022;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'aide financière devront être effectuées auprès du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 et volet 4 pour contribuer à payer les coûts de construction du marché public;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soumettre des demandes de financement rapidement et qu'il y a lieu de noter qu'une contribution minimale de 20 % de ce montant ne peut provenir d'une aide gouvernementale, ce qui correspond aux montants de participation de la MRC de La Matanie, de la Ville de Matane et, le cas échéant, de partenaires du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide pour la relance de l'industrie touristique (PARIT);

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à déposer et à signer les documents en lien avec les demandes d'aide financière pour ledit projet de relocalisation du marché public à la Place des Rochelais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 568-10-21

TNO - AUTORISATION PAIEMENT FACTURE DEM - PLACEMENT PUBLICITAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT l'autorisation de participation du TNO de Rivière-Bonjour au Guide touristique 2021-2022 de La Matanie et l'achat d'une page de publicité;

CONSIDÉRANT la facture de DEM, datée du 29 septembre 2021, concernant un placement publicitaire Mix-Médias (1 page au guide + îlot publicitaire sur tourismematane.com) au montant de 1 238 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à DEM pour l'achat d'un placement publicitaire pour le TNO de Rivière-Bonjour au montant de 1 423,39 \$ taxes incluses, à même le budget du TNO.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 569-10-21

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*